

Chères consœurs, chers confrères,

Voici ma première circulaire en tant que nouveau président ordinal de votre département. En effet suite à la fin de mandat de Gilles GOURGA, j'ai l'honneur de reprendre cette fonction. Je souhaite vous servir et vous soutenir au mieux.

Certains d'entre vous nous ont fait part de courriers intimidants concernant le DPC et l'EPP. Ces courriers, habilement rédigés d'une façon ambiguë, n'émanent pas du conseil de l'ordre, mais d'une société privée qui souhaite vous vendre des formations. Soyez vigilants.

Le dispositif de régulation en collaboration avec le SAMU Centre 15 donne de bons résultats. Le fonctionnement des gardes est plus fluide. Merci pour votre participation active et systématique au tour de garde ; nous vous rappelons que celle-ci est obligatoire et que vous devez anticiper les échanges et remplacements éventuels au plus tôt en prévenant le CDO pour des raisons évidentes d'organisation.

Une nouvelle formation à la régulation téléphonique au SAMU va être prochainement organisée dans le but de renforcer l'équipe (les régulations ont lieu dans les locaux du SAMU au Centre Hospitalier Yves Le Foll à Saint-Brieuc les dimanches et jours fériés de 8h à 13h). Elles sont rémunérées et exemptent le praticien de la garde au cabinet. Une bonne expérience clinique est nécessaire afin d'orienter les patients au mieux. Vous pouvez obtenir plus de renseignements et proposer votre candidature en contactant le CDO à [cotes-d-armor@oncd.org](mailto:cotes-d-armor@oncd.org).

Par ailleurs, nous insistons sur le fait qu'il ne faut pas diriger en semaine vos patients vers le Centre 15 sur vos répondeurs téléphoniques. Cette pratique ne permet pas aux patients de trouver un chirurgien-dentiste traitant. Par contre, elle sature le standard du Samu et complique le fonctionnement des services d'urgence au quotidien.

Mise à disposition gratuite de masques NK 95 (avec date de péremption à avril 2022) au CDO.

Nous vous rappelons qu'une formation en ligne concernant les violences faites aux femmes est mise gratuitement à disposition sur le site du conseil national de l'ordre et qu'il s'agit d'une formation obligatoire. En effet, le chirurgien-dentiste, en tant que professionnel de santé, peut être amené à prendre en charge des victimes de violences conjugales et intra-familiales. Au cas où cette situation se présenterait à votre cabinet, la référente violences de notre département, le Dr Carine GUIAVARC'H, peut vous aider dans les démarches, afin d'orienter le patient vers les acteurs locaux et institutionnels, et éventuellement faire un signalement si la situation l'exige.

Suite aux dernières élections, voici la composition du nouveau Conseil

<b>MEMBRES TITULAIRES DU CONSEIL</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>SORTANT EN :</b>
AMBARD JEAN FRANCOIS	Président	2025
BUTEUX FLOCH MARIE	Secrétaire	2028
DEMOY JULIEN	Conseiller Titulaire	2028
GUIAVARC'H CARINE	Conseillère Titulaire	2025
HUGUES DANIEL	Conseiller Titulaire	2025
MOALIC AUTRET LAURENCE	Trésorière	2028
PERRIN JEREMIE	Conseiller Titulaire	2028
POULOUIN BENEDICTE	Conseillère Titulaire	2025
BILLARD PASCAL	Conseillère Suppléante	2028
GRIFFON MORVAN JULIE	Conseiller Suppléant	2028
MATHAUT BENJAMIN	Conseiller Suppléant	2028
PARADIS CAROLINE	Conseillère Suppléante	2028

#### REPRÉSENTATION CDOCD 22

- REFERENT HANDICAP : Dr Carine GUIAVARC'H
- REFERENTES VIOLENCE FAITES AUX FEMMES : Dr Carine GUIAVARC'H et Dr Bénédicte POULOUIN
- REGULATION GARDES ET REGULATEURS : Dr Julie GRIFFON MORVAN

Dr Jean-François AMBARD  
Président du CDOCD 22